

4 mai 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, lundi, le 4 mai 2015 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Marcel Loyer. Sont également présents Mesdames les conseillères Françoise Boudrias et Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers Daniel Gravel, Martin Chaput, Yves Blanc et Michel Lambert.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 7 avril 2015
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 30 avril 2015
 - 5.2 État des revenus et dépenses au 30 avril 2015
 - 5.3 Autorisation de paiement des travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville – Certificat de paiement numéro CP-5
 - 5.4 Fin de probation de monsieur Ludovic Bouchard, inspecteur en bâtiment et en environnement
 - 5.5 Avis de motion d'un règlement numéro 562-2015 décrétant des travaux de pose d'enrobé bitumineux et de travaux connexes sur une partie de la rue des Pins (partie de lot 286-6 et lot 283-10) et prévoyant un emprunt n'excédant pas trente et un mille cent quarante dollars (31 140 \$) à cette fin
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois d'avril 2015
 - 6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 avril 2015
 - 6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2015-00002 – 115, rang du Pied-de-la-Montagne – Lot P219
 - 6.4 Demande de modification au règlement de zonage numéro 228-92 dans la zone AV-07 - 115, rang du Pied-de-la-Montagne - Élevage de cailles, faisans et perdrix choukar
 - 6.5 Demande de modification au règlement de zonage numéro 228-92 – 101, 3^e avenue du Lac-Safari – Utilisation de conteneurs maritimes
 - 6.6 Imposition d'une réserve pour fins publiques (construction de rues et réseaux de services publics), selon les articles 69 et suivants de la Loi sur l'expropriation, L.R.Q., c. E-24, sur le lot 90-74 du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie appartenant à monsieur Alexis Forest et sur le lot 150-11 du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie appartenant à monsieur Luc Desjardins et octroi de mandats de services professionnels
- 07- Sécurité publique
- 08- Loisirs et culture
 - 8.1 Reconduction du contrat de travail à durée déterminée - intervenante-animatrice au service des Loisirs
 - 8.2 Aide financière octroyée à l'École Ste-Hélène
 - 8.3 Participation au colloque Les Arts et la Ville 2015
 - 8.4 Participation au colloque du Carrefour Action Municipale et Famille 2015

09- Hygiène du milieu et travaux publics

- 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour le mois d'avril 2015
- 9.2 Octroi d'un contrat de pulvérisation et chargement des 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari et de la rue Boissy
- 9.3 Octroi d'un contrat de services professionnels pour la révision du plan d'intervention de la Municipalité de Sainte-Mélanie
- 9.4 Octroi d'un contrat de services professionnels pour le pavage d'une partie de la rue des Pins

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

2015-05-091

01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 04.

- a) Travaux sur la rue Lavallée et le 2^e rang;
- b) Projet des « trois portes » au parc des Chutes et participation de la Municipalité de Sainte-Mélanie;
- c) Point 6.5 de l'ordre du jour concernant l'utilisation de conteneurs maritimes pour la construction.

La période de questions est close à 20 h 18.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-05-092

3.1 Séance ordinaire du 7 avril 2015

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Monsieur Yves Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2015-05-093

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 30 avril 2015.

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Appuyé par Madame Françoise Boudrias
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 30 avril 2015.

Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

2015-05-094

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 30 avril 2015**

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Madame Françoise Boudrias
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 30 avril 2015 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **265 675.42 \$.**

Décaissements : chèques 7206 à 7213	12 630.51 \$
Chèques annulés 7125 et 7166	(378.03 \$)
Comptes fournisseurs : chèques 7214 à 7280	227 912.28 \$
Salaires du mois d'avril	25 510.66\$

Total de la période : **265 675.42 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Secrétaire-trésorier

2015-05-095

5.2 **État des revenus et dépenses au 30 avril 2015**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose les états des revenus et dépenses, tels que produits par madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, pour la période se terminant le 30 avril 2015.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2015.

Adoptée

2015-05-096

5.3 **Autorisation de paiement des travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville – Certificat de paiement numéro CP-5**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme **Lachance & associée** datée du 8 avril 2015 pour le certificat de paiement numéro CP-5;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Appuyé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement au montant de douze mille six cent douze dollars et dix cents (12 612.10 \$) toutes taxes incluses à l'entrepreneur **Gilles Malo Inc.** relatif aux travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville – Certificat de paiement numéro CP-5, tel que recommandé par la firme Lachance & associée en date 8 avril 2015;

DE POURVOIR au paiement des dépenses de réaménagement de l'Hôtel de Ville en les affectant au surplus libre;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2015-05-097

5.4 Fin de probation de monsieur Ludovic Bouchard, inspecteur en bâtiment et en environnement

ATTENDU la résolution numéro 2014-08-187 décrétant l'embauche de monsieur Ludovic Bouchard au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement et son entrée en fonction le 2 septembre 2014;

ATTENDU que ce poste est un permanent, régulier et à temps complet;

ATTENDU la politique de gestion des ressources humaines de la Municipalité de Sainte-Mélanie prévoyant une période de probation de 910 heures (26 semaines) pour ce poste;

ATTENDU le rapport d'évaluation de rendement déposé par son supérieur immédiat, monsieur Claude Gagné, directeur général;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Yves Blanc
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE PRENDRE ACTE du rapport d'évaluation de rendement de monsieur Ludovic Bouchard, tel que déposé par monsieur Claude Gagné, directeur général;

D'APPROUVER la fin de probation et confirmer monsieur Ludovic Bouchard dans ses fonctions d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la Municipalité de Sainte-Mélanie.

Adoptée

2015-05-098

5.5 Avis de motion d'un règlement numéro 562-2015 décrétant des travaux de pose d'enrobé bitumineux et de travaux connexes sur une partie de la rue des Pins (partie de lot 286-6 et lot 283-10) et prévoyant un emprunt n'excédant pas trente et un mille cent quarante dollars (31 140 \$) à cette fin

Monsieur Michel Lambert donne un avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, décrétant des travaux de pose d'enrobé bitumineux et de travaux connexes sur une partie de la rue des Pins (partie de lot 286-6 et lot 283-10) et prévoyant un emprunt n'excédant pas trente et un mille cent quarante dollars (31 140 \$) à cette fin.

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2015-05-099

6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois d'avril 2015

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 avril 2015 tel que préparé par monsieur Ludovic Bouchard, inspecteur en bâtiment.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Monsieur Yves Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 avril 2015.

Adoptée

2015-05-100

6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 avril 2015

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 16 avril 2015, tel que préparé par monsieur Ludovic Bouchard, inspecteur en bâtiment.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 16 avril 2015.

Adoptée

2015-05-101

6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2015-00002 – 115, rang du Pied-de-la-Montagne – Lot P219

ATTENDU

la demande de dérogation mineure numéro 2015-00002 déposée par monsieur Yannick Le Port, propriétaire du 115, rang du Pied-de-la-Montagne, dans la zone AV-07 et portant le numéro de lot P219 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;

ATTENDU

que monsieur Yannick Le Port a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU

que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 16 avril 2015 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU

que la demande consiste à permettre au propriétaire de maintenir le bâtiment principal existant à 10.14 mètres de la ligne avant alors que la grille des usages de la zone AV-07 du règlement de zonage numéro 228-92 prévoit une marge de recul minimale de 10.60 mètres pour tout bâtiment principal résidentiel;

ATTENDU

que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

ATTENDU

que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2015-00002;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-00002 telle que formulée.

Adoptée

2015-05-102

6.4 Demande de modification au règlement de zonage numéro 228-92 dans la zone AV-07 - 115, rang du Pied-de-la-Montagne - Élevage de cailles, faisans et perdrix choukar

ATTENDU

la demande de monsieur Yannick Le Port afin de modifier le changement de zonage dans la zone agricole et villégiature AV-07 pour y permettre l'élevage de cailles, faisans et perdrix choukar à des fins agroalimentaires et commerciales;

ATTENDU

l'analyse de cette demande de modification au règlement de zonage par le Comité consultatif d'urbanisme le 16 avril 2015, et que la recommandation est à l'effet de ne pas modifier le règlement actuel puisqu'il permet déjà cet usage par la sous-classe d'usage 0129 « Autres élevages »;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AVISER le requérant que, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal ne donnera pas suite à sa demande de modification au règlement de zonage numéro 228-92 puisqu'il permet déjà cet usage par la sous-classe d'usage 0129 « Autres élevages ».

Adoptée

2015-05-103

6.5 Demande de modification au règlement de zonage numéro 228-92 – 101, 3^e avenue du Lac-Safari – Utilisation de conteneurs maritimes

ATTENDU

la demande de monsieur Richard Samson afin de modifier le zonage pour permettre l'emploi de conteneurs maritimes ou autres conteneurs à des fins de construction de bâtiment;

ATTENDU

l'analyse de cette demande de modification au règlement de zonage par le Comité consultatif d'urbanisme le 16 avril 2015, et que la recommandation est à l'effet de ne pas modifier le règlement de zonage;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Yves Blanc
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AVISER le requérant que, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal ne donnera pas suite à sa demande de modification au règlement de zonage numéro 228-92 afin de permettre l'emploi de conteneurs maritimes ou autres conteneurs pour des fins de construction de bâtiment.

Adoptée

2015-05-104

6.6 Imposition d'une réserve pour fins publiques (construction de rues et réseaux de services publics), selon les articles 69 et suivants de la Loi sur l'expropriation, L.R.Q., c. E-24, sur le lot 90-74 du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie appartenant à monsieur Alexis Forest et sur le lot 150-11 du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie appartenant à monsieur Luc Desjardins et octroi de mandats de services professionnels

ATTENDU que la Municipalité a, par la résolution numéro 2012-07-132, mandaté la firme de génie-conseil Services Exp Inc. pour la confection d'un plan directeur d'infrastructures pour son périmètre d'urbanisation;

ATTENDU que le conseil municipal a approuvé ledit plan directeur par la résolution numéro 2014-09-200;

ATTENDU que ledit plan directeur prévoit la construction de diverses infrastructures d'aqueduc, d'égout, de voirie et travaux connexes;

ATTENDU que la Municipalité peut, dans l'exercice de certains pouvoirs spéciaux, réserver les terrains qui lui apparaissent nécessaires pour l'établissement futur de voies de circulation et réseaux devant desservir les secteurs résidentiels au sein du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU que pour assurer une planification cohérente du réseau de rues et assurer le bouclage des conduites d'aqueduc, la Municipalité doit réserver les terrains identifiés par les numéros de lots 90-74 et 150-11 du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie;

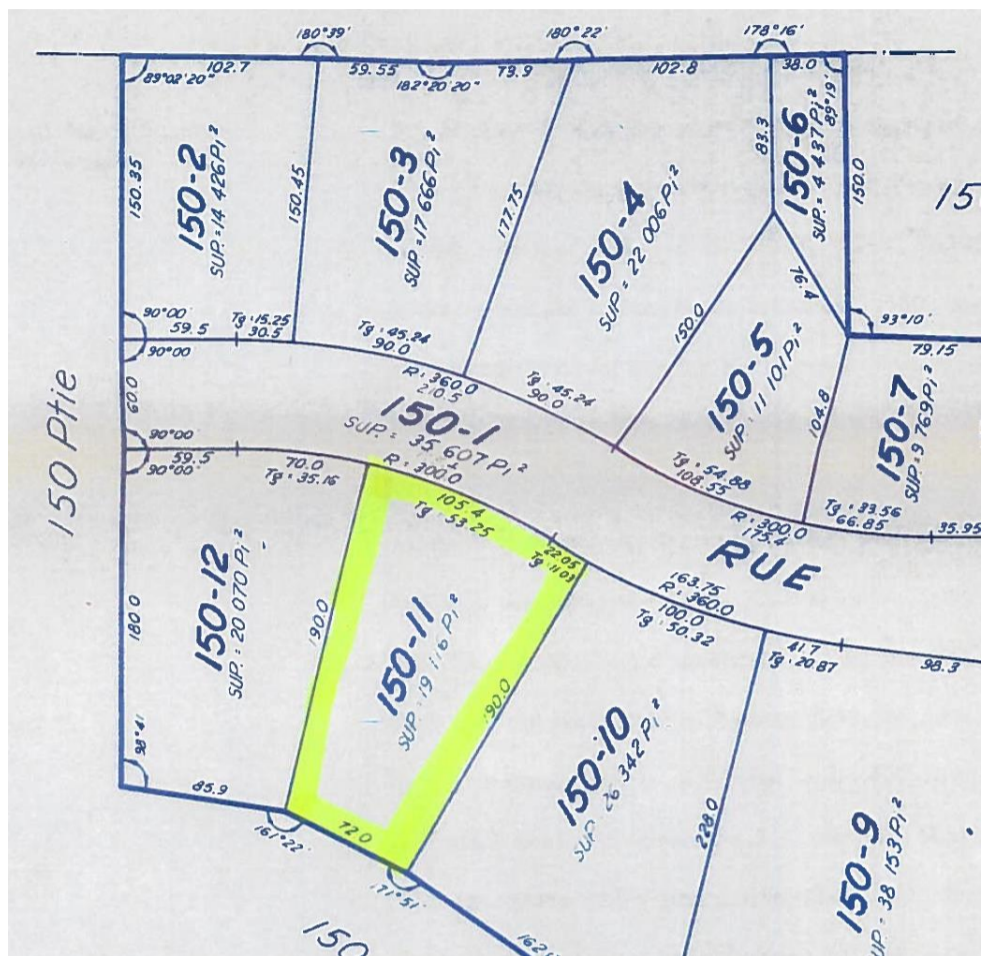
ATTENDU que l'exercice d'une réserve pour fins publiques n'exclut pas la tenue de discussions et que la Municipalité sera toujours disponible pour participer aux discussions et favoriser l'atteinte d'un consensus avec les propriétaires concernés, mais qu'elle ne renoncera pas dans l'intervalle à mettre à la disposition de ses citoyens, un tracé routier et un réseau de services publics à la fois convenables, efficaces et conformes à la réglementation municipale;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Appuyé par Monsieur Yves Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil procède à une réserve pour fins publiques, selon les articles 69 et suivants de la Loi sur l'expropriation L.R.Q., c. E-24 sur lot 150-11 du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie tel que montré au plan de cadastre préparé par Claude Morin, arpenteur-géomètre, le 17 septembre 1976, minute 5 328, dossier 5 327 et appartenant à monsieur Luc Desjardins, tel que montré en annexe de la présente;

LOT 150-11



07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est ajouté.

08- LOISIRS ET CULTURE

2015-05-105

8.1 Reconduction du contrat de travail à durée déterminée - intervenante-animatrice au service des Loisirs

ATTENDU

qu'il y a lieu de reconduire, pour une période d'une année, le contrat de travail à durée déterminée de l'intervenante-animatrice au service des Loisirs;

ATTENDU

la résolution numéro 2014-04-096 relative à l'embauche de madame Amélya Gagnon et le contrat de travail à durée déterminée conclu en avril 2014;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput Appuyé par Madame Françoise Boudrias Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE RECONDUIRE le contrat de travail à durée déterminée de madame Amélya Gagnon au poste d'intervenante-animatrice au service des Loisirs pour une période d'une année;

DE MAJORER de cinquante cents le taux horaire de madame Amélya Gagnon à quinze dollars cinquante cents (15.50 \$);

QUE les modalités d'embauche soient celles décrites au contrat intervenu en avril 2014, sauf dispositions inconciliables avec la présente qui ont préséance;

QUE monsieur Claude Gagné, directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, tous les documents dans ce dossier.

Adoptée

2015-05-106

8.2 Aide financière octroyée à l'École Ste-Hélène

ATTENDU la demande de l'École Ste-Hélène pour contribuer à un projet d'achat de chronomètre de marathon pour les enfants fréquentant l'école de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que le conseil municipal désire appuyer ce projet de l'École Ste-Hélène;

ATTENDU que l'École Ste-Hélène collabore avec la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'offre de services de loisirs à la population de Sainte-Mélanie par le prêt d'équipements et de locaux;

ATTENDU que le conseil municipal apprécie la collaboration de l'École Ste-Hélène et tient à souligner son appréciation par l'octroi de cette aide financière;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Martin Chaput Appuyé par Madame Françoise Boudrias Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'OCTROYER une somme de mille dollars (1 000 \$) à l'École Ste-Hélène pour le projet d'achat de chronomètre de marathon;

D'AFPECTER cette dépense au poste budgétaire approprié du service des loisirs;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2015-05-107

8.3- Participation au colloque Les Arts et la Ville 2015

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard Appuyé par Monsieur Daniel Gravel Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER madame Françoise Boudrias, conseillère, à participer au colloque les Arts et la Ville qui aura lieu en juin prochain à Moncton et que les frais d'inscription, de déplacement et de séjour, pour un montant n'excédant pas mille dollars (1 000 \$), soient assumés par la Municipalité

Adoptée

2015-05-108

8.4- Participation au colloque du Carrefour Action Municipale et Famille 2015

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Madame Françoise Boudrias
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER monsieur Marcel Loyer, maire, madame Marie-France Bouchard, conseillère et monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs, à participer au colloque du Carrefour Action Municipale et Famille 2015 qui aura lieu en mai prochain à Montmagny et que les frais d'inscription au montant de deux cent soixante dollars (260 \$) taxes incluses par participant, les frais de déplacement et de séjour, soient assumés par la Municipalité.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2015-05-109

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour le mois d'avril 2015

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 30 avril 2015 tel que préparé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 30 avril 2015.

Adoptée

2015-05-110

9.2 Octroi d'un contrat de pulvérisation et chargement des 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari et de la rue Boissy

ATTENDU

l'appel d'offres sur invitation auprès de quatre fournisseurs pour des travaux de pulvérisation et chargement des 2^e et 3^e avenues du Lac Safari et de la rue Boissy;

ATTENDU

l'ouverture des soumissions qui s'est tenue le 19 février 2015 à 10 h en présence de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de la firme Beaudouin Hurens :

Soumissionnaires	Montant
Excavation Normand Majeau	57 652.49 \$
Michel Chartier	66 254.34 \$
Sintra Inc.	68 318.15 \$
Généreux Construction Inc.	72 986.13 \$

ATTENDU

la recommandation de Olivier Fréchette, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens, d'accorder ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation Normand Majeau Inc.;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Yves Blanc
Appuyé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER le contrat de travaux de pulvérisation et chargement des 2^e et 3^e avenues du Lac Safari et de la rue Boissy à l'entreprise **Excavation Normand Majeau** au montant de cinquante-sept mille six cent cinquante-deux dollars et quarante-neuf cents (57 652.49 \$) taxes incluses;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en affectant le fonds d'administration aux postes budgétaires appropriés, en y soustrayant toute aide financière ou contribution provenant des subventions annuelles 2015 du Ministère des Transports du Québec (programmes PAARRM et PAERRL);

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2015-05-111

9.3 Octroi d'un contrat de services professionnels pour la révision du plan d'intervention de la Municipalité de Sainte-Mélanie

ATTENDU la proposition de services et honoraires professionnels pour la révision du plan d'intervention de la Municipalité de Sainte-Mélanie, déposée par Mario Filion, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens, en date du 16 mars 2015;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer ce mandat à la firme Beaudoin Hurens au coût de treize mille cinq cents dollars (13 500 \$) plus taxes et d'affecter cette dépense aux secteurs concernés;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'OCTROYER le mandat de révision du plan d'intervention des infrastructures de la Municipalité de Sainte-Mélanie à la firme de génie-conseil **Beaudoin Hurens** au montant de treize mille cinq cents dollars (13 500 \$) plus taxes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en affectant les fonds des abonnés des réseaux selon les proportions suivantes (*nombre d'unités desservies*) :

- Aqueduc secteur Village 51.4 %
- Aqueduc secteur Carillon 8.1 %
- Aqueduc secteur Belleville 1,4 %
- Égout secteur Village 39.1 %

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2015-05-112

9.4 Octroi d'un contrat de services professionnels pour le pavage d'une partie de la rue des Pins

ATTENDU la demande de citoyens du secteur concerné pour la réalisation de travaux de pavage et travaux connexes à l'été 2015 sur une partie de la rue des Pins;

ATTENDU que la conception et la surveillance de ces travaux doivent être conformes aux normes et règles de l'art;

ATTENDU que ces travaux feront l'objet d'un règlement d'emprunt à la charge principale du secteur concerné et que ce règlement sera approuvé conformément aux lois en vigueur;

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser que la portion surveillance du mandat est octroyée conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 562-2015 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU l'offre de services professionnels déposée par Jocelyn Ricard, ingénieur de la firme Ricard Groupe Conseil, en date du 22 avril 2015;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer ce mandat à la firme Ricard groupe-conseil à un coût n'excédant pas trois mille soixante-cinq dollars plus taxes (3 065 \$) et d'affecter cette dépense;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Michel Lambert Appuyé par Madame Marie-France Bouchard Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER l'offre de services et honoraires professionnels de la firme **Ricard Groupe Conseil** en date du 22 avril 2015, afin de réaliser la conception des plans et devis pour le pavage et travaux connexes sur la rue des Pins, pour un montant n'excédant pas mille neuf cent vingt-cinq dollars (1 925 \$) plus taxes;

D'ACCEPTER, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 562-2015 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'offre de services et honoraires professionnels de la firme Ricard Groupe Conseil en date du 22 avril 2015, afin de réaliser la surveillance des travaux pour le pavage et travaux connexes sur une partie de la rue des Pins, pour un montant n'excédant pas 3 % du montant de la soumission retenue ou mille cent quarante dollars (1 140 \$) plus taxes;

DE MANDATER la firme de génie Ricard Groupe Conseil afin qu'elle réalise les services professionnels susmentionnés;

D'AFPECTER ces dépenses au fonds provenant du règlement d'emprunt numéro 562-2015 et selon les modalités déterminées par ledit règlement;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- **VARIA**
Aucun point n'est ajouté.

11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 45.

- a) Provenance des fonds pour le paiement des travaux de pavage sur la rue des Pins;
- b) Dommages aux rues lors du déneigement au printemps 2015.

La période de questions est close à 20 h 58.

2015-05-113

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Françoise Boudrias
Appuyé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 h 00.

Adoptée

Marcel Loyer
Maire

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier